

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2021

Séance publique :
Convocation du 8 juin 2021

Ordre du jour:

- Délibération pour frais de scolarité de St Germain d'Esteuil
- Modifications des voies communales
- Décisions modificatives
- Compte rendu sur l'avancement de la RPA
- Informations et questions diverses

Présents :

M Gérard ROI
M Stéphane BIROT
M Didier ANTRAS
Mme Béatrice VERGEZ
Mme Christine CHEVRIER
M Frédéric LARROQUE
M Cédric FAUCHEY
Mme LABOY Sandra
Mme Gina MUNCK
M Thierry PETIT
Mme Sandra NEGRIER
M Alban MATHIEU
Mme Virginie PERRAULT

Absents : Ludovic LASSERRE
Léa POLAERT

Procuration :

Ludovic LASSERRE à Alban MATHIEU

Présence de :

Mme Corinne BENARD, comptable
Mme Stéphanie CHEVALIER

Secrétaire de séance :

M. Stéphane BIROT

Le compte rendu de la séance du 15 avril 2021 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

- Délibération pour les frais de scolarité de la commune de St Germain d'Esteuil

Monsieur le Maire explique à son conseil qu'il vient de recevoir un titre exécutoire de la commune de St Germain d'Esteuil d'un montant de 1 589,98 €, concernant la scolarité de 2 enfants de notre commune chez eux.

Les enfants BETEILLE Theo né 2016 et Léa née en 2014 demeurant à Marque sont scolarisés sur la commune de St Germain pour des raisons de facilité en effet les parents travaillent sur la commune de Lesparre cela semble plus direct.

Sur la commune de St Germain d'Esteuil une nouvelle municipalité a été nommée, et les anciens accords verbaux sont caduques. Monsieur le Maire trouve que cela est dommageable surtout que nous dépendons de la même CDC.

Afin de ne pas se retrouver dans la même situation avec d'autres communes, il préconise à son Conseil de voter des frais de scolarité basés sur le tableau qui est envoyé chaque année à l'académie de Bordeaux sur les frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

(document ci-dessous). Et de l'appliquer aux communes qui ne souhaitent pas recevoir gratuitement les enfants des autres communes.

Les frais annuels pour la maternelle s'élèvent à 60 312,59 € pour 19 enfants soit 3 174,34 € par enfant et pour l'élémentaire à 46 842,61 € pour 44 enfants soit 1 064,60 € par enfant.



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Gironde

Bureau Organisation Scolaire 1er Degré

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA GIRONDE
Bureau Organisation Scolaire 1er Degré

Tableau à retourner pour le 26 avril 2021 à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale - D.O.S 1 (dsden33-dos1@ac-bordeaux.fr)

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE DE : (1) ... SAINT SEURIN DE CADOURNE ...
CONTRIBUTION DE L'INTERCOMMUNALITE DE : (1)
consacrée au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

NATURE DES DEPENSES (d'après le décret n°2019-1066 du 30 décembre 2019)	MONTANT DEPENSES (3)		MODE DE CALCUL (2) (4)		MONTANT DEPENSES RETENUES (concordes uniquement au fonctionnement des classes durant le temps scolaire)		OBSERVATIONS
	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	
DEPENSES OBLIGATOIRES							
Entretien des locaux lié aux activités d'enseignement (2) (personnels ou prestataires ce qui inclut outre la classe et les accueils, les aires de récréation, les locaux sportifs, culturels ou administratifs etc.)	26 696,49	22 927,52					
Dépenses de fonctionnement des locaux (Chauffage, eau, électricité, nettoyage, produits d'entretien ménager, fournitures petit équipement, fournitures pour l'entretien des bâtiments, contrat de maintenance, assurances etc.) (2)	3 356,37	7 842,12			3 386,37	7 842,12	
Mobilier scolaire et matériel collectif d'enseignement (entretien, remplacement)		179,03				179,03	
Matériel informatique (location, maintenance, frais de connexion)	260,30	602,60			260,30	602,60	
Fournitures scolaires (dépenses pédagogiques et administratives nécessaires au fonctionnement des écoles) (2)	846,45	1 960,55			846,45	1 960,55	
Rémunération intervenants extérieurs, dont les ATSEV pour les classes maternelles	29 122,98	13 331,09			21 892,50		
TOTAL DEPENSES OBLIGATOIRES	60 312,59	46 842,61			26 385,62	10 584,50	
EFFECTIF DES ELEVES DES CLASSES INSCRITS EN 2020	19	44	19	44	19	44	
					1 386,71	210,55	

(1) A compléter Préciser les communes de l'E.P.C.

(2) A compléter obligatoirement

(3) Dépenses avant isolation de celles consacrées au seul fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

(4) Proratization choisie servant à estimer les dépenses consacrées au seul fonctionnement des écoles durant le temps scolaire

Soit par enfant

3 174,34

1 064,60

1 386,71

210,55

[Signature]



Signature du Maire
Gérard ROI

- Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition
- Voies communales : mise à jour du tableau de classement des voies communales

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et de l'inventaire des chemins ruraux a été réalisée il y a plus de 20 ans. Ce classement avait permis d'identifier 24 188 m de voies communales à caractère de chemin, 1 081 m de voies communales à caractère de rue, et 208 m² de voies communales à caractère de place publique.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal a décidé de changer les dénominations des voies communales et d'étendre le nouvel adressage à l'ensemble des voies communales du territoire de la commune les 21 février 1994 et 07 mars 1994.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de mettre à jour le tableau de classement des voies communales.

Il rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 14 octobre 2020, le conseil municipal a acté

le transfert de la RD n°2E10 au profit de la commune pour une distance de 304 m. Par conséquent, il est nécessaire d'incorporer cette portion de voie à la longueur figurant actuellement au tableau de classement des voies communales (292 m).

De plus, il est nécessaire d'incorporer au tableau de classement des voies communales à caractère de chemin la voie communale n°6 du Port reliant la commune de St-Seurin de Cadourne à Ordonnac, pour une distance de 3 km 200.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ces classements n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies. Par conséquent, cette procédure est dispensée d'enquête publique (article L 141-3 du code de la voirie routière).

Sont donc désormais classées en voie communale à caractère de chemin :

N° ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne
201	De la Maréchale (rue du Port)	Commence au CD n° 2E/42 (RD 2), traverse le village de la Maréchale au Sud duquel elle se termine	292 m (existant) 304 m (ajout)	5 m
6	Du Port	Commence après l'Abbaye d'Ordonnac, longe le chenal de la Maréchale et se termine sur la CD n° 2E/42 (RD 2) à une centaine de mètres de la rue du Port	3 200 m	5 m

Monsieur le Maire propose d'approuver la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau présenté ainsi que la carte communale s'y rapportant. Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur des voies communales à caractère de chemin à 27 692 m (24 188 m + 304 m + 3 200 m). La longueur des voies communales à caractère de rue (1 081 m) et la longueur des voies communales à caractère de place publique (208 m²) demeurent inchangées.

- **INDIQUE** que le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

- **Décisions Modificatives**

DÉPENSE D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Prévu BP	DM	Réalisé	%	Engag.	Reste	%
000 - 000	Immobilisations corporelles	436 607 03	0 00	26 692 67	6	0 00	409 914 36	6
21	Immobilisations corporelles	436 607 03	0 00	26 692 67	6	0 00	409 914 36	6
2111	Terrains nus	205 700 00	0 00	663 09	0	0 00	205 036 91	100
21316	Auxiliaires bâtiments publics	15 200 25	0 00	15 139 20	100	0 00	61 05 05	0
2132	Immobilier de rapport	113 650 00	0 00	1 417 37	1	0 00	112 232 63	63
2151	Réseaux de voirie	70 600 00	0 00	0 00	0	0 00	70 600 00	100
2163	Autres matériels, matériel et outillage	5 000 00	0 00	1 855 00	37	0 00	3 145 00	63
2162	Matériel de transport	9 000 00	0 00	0 00	0	0 00	9 000 00	100
2194	Mobilier	3 700 00	0 00	3 377 08	91	0 00	322 92	9
2195	Autres immobilisations corporelles	13 040 34	0 00	3 722 66	29	0 00	9 317 68	71
00 - 000	Immobilisations	436 607 03	0 00	26 692 67	6	0 00	409 914 36	6
15 - 15	Emprunts et dettes assimilées	31 500 00	0 00	24 753 38	78	0 00	6 746 62	22
154	Emprunts en euros	49 500 00	0 00	24 673 36	49	0 00	24 826 64	50
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000 00	0 00	330 00	16	0 00	1 670 00	83
	TOTAL SANS REPORT	436 607 03	0 00	50 427 93	11	0 00	386 179 10	9
	TOTAL GÉNÉRAL	535 248 31	0 00	69 427 93	13	0 00	465 820 38	11

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
14/05/2021	02212	Energie - Electricité	6 400 00	/ /	0 00
14/06/2021	022	Dépenses imprévues	6 400 00	/ /	0 00
Total Dépenses			0 00	Total Recettes	0 00

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
14/06/2021	21531-030	Réseaux distributeur	2 750 00	/ /	0 00
14/06/2021	2183-000	Matériel de bureau et	40 00	/ /	0 00
14/06/2021	2182-000	Matériel de transport	2 750 00	/ /	0 00
Total Dépenses			0 00	Total Recettes	0 00

* Compte à Santhac remboursé par l'assurance.
 o Téléphone pour école.
 o Facture de l'année dernière pour l'éclairage publique non envoyée 7837,65.
 + 6 114 € pour 2015 tombé.

- Le conseil donne son accord à l'unanimité

- Compte rendu sur l'avancement de la RPA

Plusieurs acteurs privés, Domofrance, Gironde Habitat et Enéal, ont été reçus en Mairie dans le cadre de la « Résidence pour Personnes Agées ». L'étude se poursuit. C'est très complexe. Mais dans tous les cas il faut acheter le terrain pour leur revendre à l'euro symbolique.

Le projet ne nécessite qu'1/3 du terrain de M. FRIGO et pour le reste, Monsieur le Maire propose de vendre le reste en 5 lots afin de créer des logements supplémentaires. Mais lorsque les VRD seront pris en compte le coût de vente des terrains seront très chers....

Plusieurs conseillers émettent un doute au regard de l'attribution des futurs logements qui devraient essentiellement profiter aux personnes âgées, sans dérives, en lien avec une rentabilité calculée par des investisseurs privés.

Christine Chevrier propose des chalets en bois, peu onéreux. Le conseil pense que ses structures vieillissent mal et nécessitent beaucoup d'entretien.

Le Maire attend les diverses propositions écrites des futurs investisseurs possibles mais selon lui il faut compter 1 200 000 €.

- **Informations et questions diverses :**

- Monsieur le Maire explique que les travaux du restaurant avancent mais le coût va être élevé, Frédéric LARROQUE et Christophe LABOY ont posé les 8 fenêtres à l'étage du restaurant gratuitement.
- Pour le voyage de fin d'année de l'école, le directeur souhaite garder l'avance des 1 000 € que la commune a versé l'année dernière alors que le voyage a été annulé. Le conseil souhaite à l'unanimité que cette avance soit utilisée cette année pour ce voyage.
- Monsieur le Maire annonce que l'inspecteur d'académie l'a informé de la fermeture de la 4 -ème classe pour la rentrée prochaine. Ayant eu connaissance de cette décision, le directeur souhaite que dans la cloison qui a été construite, on crée une porte afin de pouvoir communiquer. Le conseil à l'unanimité ne souhaite pas casser la cloison pour y installer une porte d'autant plus que cela semble inenvisageable techniquement à cause de la largeur des rails.
- Pour faire des économies à la commune, Monsieur le Maire ne souhaite pas embaucher un 3eme cantonnier cet été pour faire les arrosages, il a vu avec Eric et Michael ils sont d'accord ils vont s'arranger d'autant plus que cette année, ils ne sont pas en retard.
- Michael a récupéré un vieux châssis de remorque qui a été refait pour transporter les chaises et les tables des marchés gourmands. Cette année la commune a investi dans 30 bancs et 30 tables supplémentaires afin d'offrir un plus grand nombre de places assises, tant demandées.
- Sandrine MEYNIEU est d'accord pour faire les ados seule durant le mois de juillet, lors des sorties en extérieures elle demandera l'aide à des parents ou à la Mairie.
- Le vieux tracteur de M. DRACHE est en panne, malheureusement ils ne font plus les pièces pour le réparer, c'est dommage car il aurait très utile pour l'arrosage.
- Il faut racheter rapidement la batterie PELLENC car elle manque énormément au cantonnier.
- Il faut finir les buses socles pour l'éclairage des marchés gourmands à la Maréchale.
- Un plancher a été réalisé par les cantonniers à installer sous la buvette afin de pouvoir la déplacer facilement.
- Pour la fête du Port, cette année, le conseil préfère jouer la prudence et offre le feu d'artifices le dimanche soir en même temps que les marchés gourmands. Le comité des fêtes offrira une animation musicale compensée financièrement et en partie par la buvette..

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'à l'ordre du jour de la réunion de la CDC du mercredi 16 juin, il va être proposé une aide exceptionnelle COVID de 3 000 € pour le restaurant de St Seurin.
En février, le maire leur avait donné un dossier de demande de subvention à déposer à la CDC pour la perte de leur chiffre d'affaires.
Résultat, ils vont bénéficier de 3 000 €
- Monsieur le Maire a interpellé M. RAMI Jérôme dans sa maison rue Jean Moulin, afin qu'il arrête de remplir sa cour de débris et de carcasses de voitures. Affaire à suivre...

La séance est levée à 21H.